



Arrêté du Maire

2024-6-1

Objet : Restriction temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion de travaux du 24/06/2024 au 09/07/2024, route Nationale et rue Gustave Carpentier (59).

Florence GEORGES, Maire de la Commune de FAUMONT (nord),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22/10/1963 (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06/11/1992 modifié,

Considérant que l'entreprise SAS SGE OLCZAK, de DECHY (59), représentée par Madame Magali BOULAIRE, effectuera des travaux rue Gustave Carpentier et Route Nationale à FAUMONT (59), du 24/06/2024 au 09/07/2024, et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions sécuritaires.

Nature des travaux : enlèvement des supports béton HTA suite aux travaux de dépose de la ligne ENEDIS HTA qui se trouvait dans le champ entre la Route Nationale et la rue Gustave Carpentier

ARRÊTE

Article 1er : Il est autorisé l'ouverture des travaux, le dépôt de matériaux sur le domaine public ainsi que le stationnement d'engins pendant toute la durée du chantier au droit des travaux rue Gustave Carpentier et Route Nationale à FAUMONT (59), le stationnement de tout autre véhicule sera interdit du 24/06/2024 au 09/07/2024 aux abords du chantier.

chantier.

Article 03 : Une signalisation, conforme à la réglementation, sera mise en place par l'entreprise.

Article 04 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent de force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 05 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 06 : Mme le Maire de FAUMONT (59) et Mme la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Orchies (59) sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Madame Magali BOULAIRE, de l'entreprise SAS SGE OLCZAK, de DECHY (59),
- Mme Laure PIQUET, Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de ORCHIES (59).
- Les services techniques de FAUMONT (59).

Fait à Faumont, le 13 juin 2024

Mme le Maire,
Florence GEORGES

